

Dernières nouvelles de GDE

Comme on pouvait s'y attendre, GDE a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen contre l'arrêté de refus pris par M. le Préfet de l'Orne. Cet arrêté concluait la procédure d'instruction du projet de site d'enfouissement de refus de broyage et de déchets industriels à Nonant-le-Pin.

Il semble en outre que la municipalité de Nonant-le-Pin ait également attaqué cet arrêté au motif du manque à gagner entraîné par le refus de ce projet !

A Plouray, nous avons de bonnes raisons de penser que GDE/GED est en train de retravailler son dossier technique afin de le soumettre à nouveau à la préfecture. Il nous faut donc rester mobilisés, et nous préparer à l'enquête publique.

Et pendant ce temps, GDE continue de polluer en

France et ailleurs. Par exemple, sur son site de Limay, dans les Yvelines, les riverains sont exposés en continu aux fumées toxiques émises par le broyeur de 6000 CV. Là-bas, les carcasses de VHU enfournés dans le broyeur sont toujours équipées de leurs pneus, ce qui est interdit en France, puisqu'ils doivent être recyclés via une filière spécifique.

Là-bas, dès lors que le broyeur fonctionne, il émet une fumée plutôt blanche ou bleue ; c'est la routine ! Quand GDE force un peu sur la quantité de matière dans le broyeur, cela donne une fumée plus épaisse. Et quand GDE force beaucoup, c'est le bourrage, le broyeur fume de partout, une fumée grasse, noire, chargée en particules toxiques qui retombent directement sur les riverains, recouvrant tout de poussière nocive. Il y a aussi des explosions, un vrai son et lumière !! Sans oublier les odeurs fétides, irritantes, qui empoisonnent le quotidien des habitants de la région. Le site de stockage de GDE est situé le long de la Seine ; ces derniers jours, on pouvait voir un énorme tas de résidus prêt à être chargé sur des péniches. Mais il y en avait tellement que le tas est passé par dessus le muret, et c'est ainsi que les RBA sont partis à l'eau. Dommage pour la Seine...



Un pas en avant ... quoique... ou bien Un naufrage peut en cacher un autre

Le jugement en appel du naufrage de l'Erika il y a dix ans vient d'être rendu à Paris. Dans leur décision, les juges rappellent qu'il « *suffit qu'une pollution touche le territoire des collectivités territoriales pour que celles-ci puissent réclamer le préjudice direct ou indirect que celle-ci lui avait personnellement causé* ». C'est une bonne nouvelle pour la protection de l'environnement marin en particulier, et de l'environnement en général parce que le **principe pollueur-payeur est clairement rappelé** et parce que, **pour la première fois**, le tribunal dit explicitement que les **collectivités territoriales sont compétentes pour attaquer une entreprise polluuse en justice au titre du préjudice écologique**.

Le revers de la médaille, c'est que, bien que l'entreprise polluuse ait été déclarée responsable pénalement, le tribunal a estimé qu'elle n'était pas coupable civilement et n'avait pas à payer d'indemnités. Cette gymnastique juridique permet d'appliquer un **carton rouge** mais **aucune sanction financière. Un bien mauvais signal aux entreprises peu scrupuleuses.**

Biodiversité, une prise de conscience indispensable

« **2010, année mondiale de la biodiversité** ». On en parle à la télévision, à la radio, dans les journaux, sur Internet, dans le CRI, mais, à part cette frénésie médiatique, quel est le problème ? Quel est l'intérêt, pour nous, au quotidien ? Et tout d'abord, **qu'est-ce que la biodiversité** ? C'est un mot – et un concept - nouveau, inventé dans les années 90. Bio, c'est le mot grec pour la vie, le vivant, et Diversité, qui se passe de commentaires. Donc, la diversité, les diverses formes du monde vivant, depuis l'infiniment petit, seulement discernable au microscope électronique, jusqu'aux plantes, aux animaux, à l'infinie diversité des espèces qui peuplent la Terre et constituent la **Toile de la vie**. Au milieu de ce foisonnement, et un peu à part, **l'homme** dont les activités influent sur l'environnement et le perturbent de plus en plus, mais dont le destin est indissociable de celui de la planète toute entière, de la vie qu'elle porte.

Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

Certes, ces questions peuvent nous sembler bien **lointaines** quand nous sommes confrontés aux inquiétudes pour l'emploi, à la perte de pouvoir d'achat. Quel lien avec le projet d'installation industrielle sur la commune d'à côté qui donnera peut être du travail à mes enfants, l'aménagement routier qui me permettra de gagner trois minutes pour aller au travail, les méthodes de culture de mon voisin agriculteur ou son projet de regroupement d'exploitations ? Il faut bien que chacun gagne sa vie.

Nous sommes des millions, des milliards à tenir ce même raisonnement, tous les jours, et les quelques grenouilles ou papillons qui, dans la commune d'à côté ou dans le champ du voisin, feront les frais de l'opération multipliés par les millions ou milliards d'initiatives similaires sur la planète, finissent par peser très lourd. Parce qu'ils sont chacun une des **pièces du puzzle gigantesque** qui constitue la biodiversité, que leur disparition crée des déséquilibres – les insectes dont se nourrissait la grenouille prolifèrent puisqu'elle ne les mange plus, l'oiseau qui se nourrissait des grenouilles disparaît maintenant qu'elles ne sont plus là. Plus généralement, la biodiversité nous fournit notre nourriture, des principes actifs dont nous faisons des médicaments, des matières premières, elle contribue à l'épuration de l'eau et de l'air, régule le ruissellement des pluies. Tout est affaire de connaissance de notre environnement, et de **respect des équilibres**. La préservation de la biodiversité est un **enjeu majeur pour l'avenir de l'homme**.

Depuis une centaine d'année, l'empreinte de l'homme sur la planète s'est considérablement alourdie, au détriment de la nature. L'agriculture intensive, la monoculture, la surpêche, les pollutions de toute nature ont affaibli les systèmes naturels, dévasté des populations animales ou végétales, provoqué des maladies, la prolifération d'espèces invasives, etc.... Le **prix** payé par la biodiversité est énorme, elle est aujourd'hui plus que menacée, elle **régresse** rapidement tous les jours partout sur la planète ce qui menace les équilibres naturels ainsi que les économies et les sociétés humaines.

C'est parce que chacun de nos gestes individuels a un **impact** que nous devons veiller à ce que cet impact soit

le moins dommageable possible et, pourquoi pas, **positif** ! Cela peut commencer par la gestion des déchets – eh oui, il y a un lien – parce que **moins de déchets**, c'est **moins d'enfouissement**, **moins d'hectares perdus** pour l'environnement, **moins d'incinérateurs**, **moins de pollution**. Cela peut aussi passer par une urbanisation mieux gérée, mieux regroupée autour des bourgs et des villages pour **préserver** les terres agricoles, les bois, les zones humides. **L'agriculture** a un rôle majeur à jouer, en limitant les intrants (engrais, pesticides), en préservant des bandes enherbées, les talus, les mares, foyers de biodiversité animale et végétale, en alternant les cultures pour **préserver** les équilibres des sols.

Nous pouvons tous **contribuer** à cette dynamique en faisant passer le **message** autour de nous et à nos élus, pour que soient **efficacement** mises en œuvre les **initiatives** nationales et internationales pour la **préservation** de l'environnement et de la biodiversité.

Le 24 mars dernier s'est réuni à Meslan le **comité de Pilotage** responsable de la mise en œuvre sur le terrain du **site Natura 2000 Rivière Ellé en concertation** avec les élus et les acteurs locaux (utilisateurs et associatifs). Une **charte** sera élaborée pour le site et des **contrats** proposés aux acteurs qui souhaiteront **s'engager** dans la démarche. L'objectif est la **préservation** des milieux naturels et de la faune et de la flore dont certaines espèces sont **menacées** (saumon, anguille par exemple). Créé dans les années 1990, le réseau des sites Natura 2000 vise à protéger la diversité biologique à travers les 27 pays de l'Union européenne. A l'échelle nationale, l'introduction du principe des **Trames Vertes et Bleues** dans la loi « Grenelle II » viendra bientôt **compléter** le dispositif Natura 2000 en créant des **couloirs de continuité écologique** pour assurer les **échanges** entre les populations végétales et animales terrestre (trame verte) et aquatiques (trame bleue). De telles mesures visent à stopper la perte de bio-diversité. Nous pouvons tous, directement et indirectement, agir pour qu'elles soient couronnées de succès, pour que nos enfants, nos petits-enfants puissent vivre sainement dans un environnement équilibré et pérenne.

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray